

Alain Lambert, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes

Le Conseil des ministres a nommé Alain Lambert Conseiller-Maître à la Cour des Comptes. « J'ai consacré l'essentiel de ma vie publique aux finances de notre pays, a commenté le Président du Conseil général de l'Orne. J'ai acquis aujourd'hui la conviction que la Cour des Comptes est, dans les circonstances présentes, l'Institution qui me permettra le mieux de poursuivre ma tâche. J'ai la chance d'y rejoindre le Premier Président Didier Migaud avec lequel j'ai eu, depuis dix ans, l'honneur de bâtir notre nouvelle constitution financière, la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). » Cette fonction de magistrat étant incompatible avec un mandat parlementaire, cette nomination a mis fin au mandat de sénateur d'Alain Lambert qui poursuit par contre bien sûr son mandat de Président du Conseil général de l'Orne.

Nomades 100, deux premiers télécentres soutenus

Début 2010, le Conseil général lançait l'appel à projets « Nomades 100 » pour soutenir la création de télécentres ruraux, contribuant à faire de l'Orne une terre de télétravail. Une dizaine de candidatures a été enregistrée. Le Département a sélectionné deux premiers projets, à Bellême et Vimoutiers. A Bellême, où la Communauté de communes du Pays bellémois a mis en place un Espace Public Numérique et développe un projet de Zone Numérique Multiservices, le télécentre sera installé dans la pépinière d'entreprises. La création d'un télécentre au sein de la Communauté de communes du Pays de Camembert (à Vimoutiers) a été jugée essentielle dans le contexte économique local. Chacun des projets recevra une aide départementale de 40 000 euros maximum.

Renseignements, mission TIC du Conseil général : 02 33 81 60 00 – Poste 19 16.

Les aides aux agriculteurs confortées

Le Conseil général juge nécessaire de maintenir coûte que coûte l'élevage et la production laitière dans l'Orne, et poursuivre la modernisation de l'agriculture à travers des orientations partagées avec la Chambre d'agriculture : installation des jeunes, modernisation des bâtiments d'élevage, protection de l'environnement, aide à l'investissement pour la transformation de produits à la ferme... Par ailleurs, constatant en 2010 une augmentation du nombre d'agriculteurs en grande difficulté, le Conseil général porte à 102 000 euros sa participation à la cellule Agri'Aide de la Chambre d'agriculture.

Sensibiliser les futurs médecins

Le Conseil général est allé à la rencontre des élèves internes (ils entrent en 6^e année de médecine) de Basse-Normandie pour les sensibiliser à l'intérêt d'une future installation dans l'Orne. Jean Pierre Blouet, vice-président du Conseil général leur a présenté les actions qui font de l'Orne un département pionnier en matière de santé, avec l'aide à l'installation de médecins et dentistes, et le soutien à la création de maisons médicales et de pôles sanitaires libéraux ambulatoires. Pack de bienvenue, présentation de l'offre culturelle et sportive, témoignages d'illustres visiteurs... comme les clips de promotion économique mis en ligne au printemps, les documents présentés adoptaient un ton informatif et humoristique, pour prendre le contre-pied de certaines idées reçues. Ce premier échange, organisé avec le concours d'une association d'étudiants, a permis de mieux connaître les attentes de cette profession où les femmes sont de plus en plus nombreuses. La promotion de l'Orne sera poursuivie à Deauville en janvier, lors du congrès national des internes de médecine.

Précision

C'est EDF (et non ERDF comme nous l'avions rapporté par erreur dans le numéro précédent de Territoires en Actions) qui est partenaire du Conseil général pour promouvoir l'efficacité énergétique à travers les grands travaux de rénovation des collèges. A titre d'exemple, l'ensemble des travaux réalisés sur le collège de Mortagne-au-Perche a permis de dégager dès la 1^{ère} année une économie d'énergie de 3,3 millions de kWh, soit l'équivalent de 1 779 tonnes de CO2 évitées chaque année. Une nouvelle convention de partenariat (2010-2013) entre le Département et EDF partage les mêmes ambitions : participation financière d'EDF aux investissements, actions de formations, identification des gisements potentiels d'économies d'énergie.

Encourager la lutte contre les rongeurs aquatiques

Lutter contre la prolifération des ragondins et des rats musqués, est devenu une action essentielle pour le territoire ornais. Ces mammifères occasionnent des dégâts aux cultures, aux ouvrages d'art, à l'environnement (destruction des berges des rivières), et représentent un véritable danger pour la santé animale et humaine. Ces rongeurs peuvent en effet être le vecteur de nombreuses maladies : douve du foie, salmonellose, leptospirose. Depuis 1992, le Conseil général de l'Orne soutient financièrement cette lutte et accorde aux piégeurs une prime de 2 euros pour chaque animal tué (10 800 animaux en 2009/2010). Face à la baisse du nombre de piégeurs, le Département souhaite encourager et valoriser ce travail nécessaire à la protection sanitaire et environnementale. Une cérémonie a permis de récompenser les meilleurs piégeurs de l'Orne le 4 novembre dernier à l'Hôtel du Département en présence de nombreux conseillers généraux. **Renseignements : Conseil général - Bureau équipement rural et agriculture - Tél : 02 33 81 60 00.**



Covoiturage : un appel aux entreprises

L'Orne a été le premier département bas-normand à favoriser le covoiturage, en lançant, il y a trois ans déjà, un site internet dédié à ce mode de déplacement qui permet de faire des économies et de préserver l'environnement. 1 000 personnes ont une annonce active sur le site, et 27% pratiquent le covoiturage très régulièrement. Depuis septembre, le Conseil général encourage l'organisation du covoiturage au sein des entreprises, avec un accès à un espace du site réservé au personnel de ces entreprises. Dans les entreprises dont les chaînes de production fonctionnent aussi la nuit, le covoiturage se développe naturellement. Aux fromageries Richemont, les salariés n'hésitent pas à se rendre ensemble sur leur lieu de travail. Trouvant ce mode de transport très pratique, leur directeur, M. Cambefort, encourage ses salariés à le pratiquer : « Le covoiturage est parfaitement adapté, les bus de ville ne pouvant couvrir toutes les plages horaires ». **www.covoiturage.orne.fr**

Tavidado change et voyage

Le blog Tavidado s'adresse en priorité aux collégiens ornais, et plus particulièrement aux 11-15 ans. Pour coller à l'intérêt grandissant d'un public plus large (équipes éducatives, parents, responsables d'associations), il met en avant les initiatives et projets des établissements et des élèves. Il propose encore plus de jeux, de vidéos... et annonce pour le printemps une 2^e édition du concours « Carnets de voyage ». **www.tavidado.orne.fr**

✓ Du 4 décembre au 30 janvier Alençon (Hôtel du Département)
Du dessin animé à la 3D
Expositions et animations : 100 ans de cinéma d'animation. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30, et les dimanches de 14 h 30 à 18 h.

✓ Samedi 11 décembre, Alençon (Hôtel du Département)
Un après-midi d'animation autour de Noël
14 h 30 – 15 h 45 : conférence et présentation des instruments anciens et des chants de Noël du Perche ;
15 h 45-16 h 30 : goûter et visite de l'exposition « du dessin animé à la 3D »
16 h 30-18 h : projection du film « la prophétie des grenouilles » de Jacques-Rémi GIRERD (2001).
Renseignements : 02 33 81 60 00. Gratuit.

✓ Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 décembre respectivement à Alençon, Mortagne et Argentan
Chants de Noël du Perche et des provinces de France
par La Schola de l'Orne et l'Ensemble Les Meslanges.
Renseignements : 02 33 81 60 00. Gratuit.



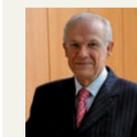
✓ Vendredi 17 décembre Alençon (Hôtel du Département)
Les rendez-vous de l'Observatoire
« Jeunesse, emploi et formation : quelles adéquations pour l'Orne ? »
L'Observatoire territorial de l'Orne est l'unité de veille et de prospective territoriale créée au Conseil général en appui au Projet pour l'Orne à l'horizon 2020. A 17 h
Renseignements : 02 33 81 60 00

TERRITOIRES en actions

DÉCEMBRE 2010 - N°33

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



ALAIN LAMBERT
Président du Conseil général de l'Orne.

Un métier d'avenir

Profession très majoritairement féminine exercée par près de 2 000 personnes dans l'Orne, le métier d'assistante maternelle est aujourd'hui bien mieux reconnu dans son rôle social et dans ses compétences. Parce que de plus en plus de parents sont à la recherche d'un mode d'accueil fiable et adapté, parce que chaque année ce métier peut créer des emplois dans toutes nos communes, jusqu'aux plus petites, parce que le développement de nos territoires a besoin de ces compétences, le Conseil général de l'Orne favorise le développement de cette profession. Il prend en charge les 120 heures de formation accompagnant l'agrément et assure un suivi attentif sur le terrain. Ainsi, nous venons d'éditer un guide de la procédure d'agrément dont je conseille la consultation à chaque élu ornais. Il pourra ainsi informer, guider les personnes souhaitant travailler auprès des jeunes enfants et exercer à leur domicile une profession d'accueil réglementée, reconnue et humainement épanouissante.



en avant

Assistante maternelle un métier, des emplois, des compétences

Près de 2 000 assistantes maternelles assurent à leur domicile la garde de 5 000 enfants, apportant aux familles ornaises un service irremplaçable, complémentaire des structures d'accueil créées ou accompagnées par les collectivités locales. Le Conseil général, responsable de leur agrément, finance leur formation. Cette profession est créatrice d'emplois de proximité, enracinés. La présence sur un territoire, d'assistantes maternelles formées, professionnelles, est un facteur d'attractivité pour les familles.

A lire en pages 2 à 4

Assistante maternelle* : un métier valorisé et en pleine évolution

Le Conseil général encadre l'agrément et finance la formation

Les récentes évolutions législatives renforcent la professionnalisation du métier d'assistante maternelle, en valorisant des compétences qui leur donnent la possibilité de s'ouvrir à d'autres métiers de la petite enfance. Pour les collectivités locales, c'est un gisement de compétences.

L'Orne comptait, au 31 décembre 2009, 1 958 assistantes maternelles agréées, proposant 5 252 places d'accueil. Le nombre d'assistantes diminue légèrement mais la capacité d'accueil progresse et répond globalement à la demande.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus de places à prendre. 187 nouvelles assistantes maternelles ont été agréées en 2009. On estime qu'il faut chaque année de 150 à 200 agréments nouveaux pour un renouvellement correct compensant départs en retraite ou cessations d'activité. De plus, le développement des formes d'accueil crée des besoins nouveaux.

Le profil type des assistantes maternelles ? Des jeunes femmes ayant un vécu professionnel dans d'autres métiers qui leur offrent peu de perspectives. C'est, le plus souvent, à l'issue d'un congé parental qu'elles sollicitent un agrément pour accueillir d'autres jeunes enfants.

L'envie de travailler chez soi ou de ne pas reprendre le travail précédent ne suffit pas. « *Etre assistante maternelle*, rappelle le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général, *c'est aussi ouvrir sa maison aux travailleurs sociaux, aux parents des enfants que l'on garde. Il faut être capable de l'accepter.* »

Chargé d'instruire les agréments, le Conseil général est partenaire des Relais d'assistantes maternelles (RAM) qui, sur le terrain, proposent animation et information aux assistantes et aux familles. Plus largement, les RAM jouent un rôle de coordination indispensable, notamment dans les territoires ruraux, entre les divers modes de garde des jeunes enfants.

Le Conseil général informe chaque RAM des agréments délivrés dans son secteur géographique.

Formation et professionnalisation

Cette activité d'assistante maternelle est un véritable métier dont la professionnalisation s'accroît : reconnaissance par le diplôme, possibilité d'évoluer vers de nouvelles façons d'exercer le métier, voire de rejoindre un accueil collectif.

Le Conseil général finance les 120 heures de formation que doit effectuer l'assistante maternelle nouvellement agréée. Elle comprend deux sessions :

- 60 heures en 10 journées de 6 heures dans

le mois qui suit la notification de l'agrément et avant le premier accueil d'un enfant. Cette formation globale s'accompagne d'une initiation aux gestes d'urgence (6 heures).

- 60 autres heures réparties dans la première année d'agrément.

Cet enseignement rapproche l'assistante maternelle du premier niveau de CAP Petite Enfance.

Des portes qui s'ouvrent

Les assistantes maternelles ne vivent plus l'ouverture de nouvelles structures d'accueil collectif comme une concurrence. C'est notamment dû à l'action des Communautés de communes et des RAM qui les associent à la réflexion précédant la création ou l'évolution des structures d'accueil.

L'accueil de proximité, à la carte, assuré par les assistantes maternelles dans un cadre familial reste fondamental pour l'éducation du jeune enfant. Il peut, lorsque l'enfant grandit, s'articuler avec le multi-accueil. D'autres complémentarités sont à étudier. A l'heure où les collectivités sont conduites à optimiser leurs moyens, les communes peuvent s'interroger sur les articulations entre les modes de garde des jeunes enfants et l'accueil périscolaire des écoles maternelles. Une enquête est en cours pour dresser l'état des lieux dans les 140 communes ornaises qui ont une école maternelle.

* *La Rédaction a choisi le féminin pour dénommer une profession assurée à 99 % dans l'Orne par des femmes. Le métier est cependant largement ouvert et accessible aux hommes !*

L'assistante maternelle

Le métier d'assistante maternelle peut s'exercer sans diplôme préalable, mais c'est une profession réglementée. Le code de l'action sociale et des familles définit l'assistante maternelle comme une « personne qui, moyennant rémunération, accueille à son domicile habituellement et de façon non permanente des mineurs confiés par leurs parents. »

Elle doit, impérativement, être agréée et suivre une formation. Salariée des parents, elle reçoit une rémunération dont les minima, comme ses conditions de travail, sont fixés par la loi.

OPINION André Dubuisson, vice-président du Conseil général, préside par délégation la commission départementale d'accueil du jeune enfant

« Un rôle à jouer dans la société d'aujourd'hui »



« Ce groupe de travail élargi réunit la CAF, la CRAM, la MSA, des élus, des techniciens du Conseil général, des représentants des assistantes maternelles, etc. Des groupes sont formés sur les sujets que nous jugeons prioritaires. Le guide de la procédure d'agrément en est un exemple. Nous estimons qu'il était nécessaire de rassembler et de formaliser cette masse d'information pour la rendre plus accessible. Nous privilégions justement l'information pour que les élus locaux puissent approfondir leurs connaissances et faire les bons choix. Tous les types d'accueil ont leur importance. L'assistante maternelle présente l'intérêt d'être un accueil familial. Dans notre société, avec les problèmes d'éducation que rencontrent les familles, les assistantes maternelles qui reçoivent une formation appropriée sur la santé, l'alimentation, la psychologie de l'enfant, son environnement social, jouent un rôle important et complémentaire à celui de la famille pour favoriser l'épanouissement de l'enfant. »

société, avec les problèmes d'éducation que rencontrent les familles, les assistantes maternelles qui reçoivent une formation appropriée sur la santé, l'alimentation, la psychologie de l'enfant, son environnement social, jouent un rôle important et complémentaire à celui de la famille pour favoriser l'épanouissement de l'enfant. »

Innovation

Nouveaux modes d'accueil, nouveaux débouchés

Si la première motivation des assistantes maternelles reste bien l'accueil à domicile, la reconnaissance du métier et la valorisation de l'expérience acquise leur ouvrent la possibilité d'évoluer, de se renouveler, d'exercer autrement. Ainsi, une assistante maternelle dont les propres enfants ont atteint l'adolescence peut faire valoir ses compétences (désormais validées par un diplôme) dans un accueil collectif classique

ou dans une micro-crèche, formule qui est en train de se développer. Il en existe deux dans l'Orne, à Tinchebray (lire ci-contre) et à Juvigny-sous-Andaine. D'un mode de fonctionnement souple (un diplôme de directeur n'est pas exigé), la micro-crèche offre aux assistantes maternelles des conditions de travail qui peuvent être plus souples. Une association gère la micro-crèche et salarie les assistantes.

Les Maisons d'assistantes maternelles



Autre mode d'accueil innovant, les maisons d'assistantes maternelles (MAM) permettent à plusieurs assistantes d'accueillir dans un espace commun les enfants dont elles ont la garde. Cette nouvelle formule dont le régime juridique a été fixé par la loi du 9 juin 2010 permet aux assistantes maternelles d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et donc de travailler en équipe et partager leurs expériences. Une MAM peut regrouper jusqu'à 4 assistantes maternelles et accueillir, au maximum, 16 enfants.

Les maisons d'assistantes maternelles proposent des horaires d'accueil élargis. Une offre utile qui permet de mieux répondre aux contraintes professionnelles des parents.

Deux MAM existent à Alençon :
 • 1,2,3 Soleil - 58 rue du Jeudi. Contact : 09 81 06 09 52
 • La Maison des Schtroumpfs - 12 rue Jean Moulin. Contact : 06 78 96 19 57 ou 06 64 29 41 69.

Eclairages

TRUN / La maison de l'enfance joue la complémentarité

A Trun, où une nouvelle maison de la petite enfance vient d'être inaugurée par la Communauté de communes de la Vallée de la Dives, le succès de la halte-garderie initiale avait conduit vers un multi-accueil, avec l'ouverture d'une crèche. Parallèlement, était créé dès 2003 un Relais d'assistantes maternelles. Gestionnaire des structures de garde collectives, l'association Familles Rurales installait le RAM dans les mêmes locaux, soulignant cette complémentarité. Auxiliaire de puériculture au multi-accueil et responsable du RAM, Stéphanie Lemelletier explique : « Mes fonctions m'amènent à faire le lien. Chaque semaine, une section du multi-accueil, avec ses jeux et ses moyens d'animation, accueille les assistantes maternelles et les enfants. Nous organisons des sorties communes, nous aurons le même



spectacle de Noël. Lorsque les assistantes maternelles sont en formation, les enfants peuvent être accueillis à la halte-garderie. C'est en utilisant l'ensemble des moyens de garde des enfants que l'on répond aux besoins des familles. » Deux fois par mois, le RAM tient des permanences administratives pour les parents et les assistantes maternelles. **Maison de la Petite Enfance : 02 33 67 08 46.**

TINCHEBRAY / Naissance d'une micro-crèche

« Nous voulions rompre notre isolement. Nous avons monté notre dossier et l'avons soumis au maire, » explique Anabel Hay, l'une des trois assistantes maternelles à l'origine de la première micro-crèche ornaise. Les élus approuvent, proposent un local et, en guise de coup de pouce, dispensent la micro-crèche de loyer et de charges pendant une phase expérimentale de trois ans.

« La Récré à neuf » ouvre en septembre 2008 avec un agrément pour neuf enfants (dix aujourd'hui) et un partenariat avec la CAF, la MSA et le Conseil général. Une association gère la micro-crèche et ses salariés : trois assistantes maternelles (devenues auxiliaires de la petite enfance), une titulaire d'un CAP petite enfance, une personne en contrat aidé et une femme de ménage.

La micro-crèche a ses locaux dans une résidence de personnes âgées : « Elles passent nous voir, demandent des nouvelles, partagent le goûter, apportent des matériaux pour nos activités. C'est un échange entre les générations. »

Pour les assistantes, l'expérience est concluante : « Nous nous occupons des enfants en équipes. L'une prend en charge les bébés, l'autre les plus grands et l'on peut faire beaucoup plus d'activités. Les bénéficiaires sont réinvestis dans des équipements et des jeux. Les parents adhèrent à l'association et y prennent des responsabilités. »

Une seconde micro-crèche ouvrira début 2011, toujours avec le soutien actif de la commune. **La Récré à Neuf, tél. : 02 33 65 50 58.**

LE THEIL-SUR-HUISNE / Un relais pour les assistantes et les parents

Maryline Guerrero, éducatrice de jeunes enfants, est responsable du RAM de la Communauté de communes du Val d'Huisne depuis sa création en 2006. Elle préfère parler de RAMPE : « C'est un relais pour les assistantes maternelles, mais aussi pour les parents et les enfants. J'essaie de dégager le maximum de temps pour recevoir les parents. Nous avons deux ateliers d'éveil chaque semaine et nous en proposons régulièrement dans deux autres communes. Nous pouvons maintenant utiliser le transport à la demande. On a la chance de pouvoir emmener les enfants à la piscine intercommunale. Nous faisons des sorties, des visites. »

Le RAM, installé dans la maison de la petite enfance qui regroupe crèche, halte garderie et centre de loisirs maternel, prête aux assistantes du matériel de puériculture ou des jeux pédagogiques. Il organise des formations continues qui prolongent la formation assurée par le Conseil général. Les sessions de secourisme par exemple sont très suivies. RAM de la Vallée de l'Huisne : 02 37 53 56 62.



A la loupe

Comment les assistantes maternelles sont-elles agréées ?

Ce sont les présidents des Conseils généraux qui signent les agréments autorisant les assistantes maternelles à exercer. Chaque Département a la liberté de définir la procédure d'agrément qui lui semble la plus adaptée.

Dans l'Orne, les étapes sont, très schématiquement, les suivantes :

- le candidat adresse une demande écrite au Conseil général (direction Enfance Famille),
- il doit assister à une réunion d'information obligatoire (l'agrément, le statut, les responsabilités...) au cours de laquelle lui est remis le formulaire de demande d'agrément,
- à réception du dossier com-

plet (formulaire complété et signé, pièces administratives), le candidat est informé de la date du début d'instruction de sa demande.

- le délai d'instruction est de trois mois. Pendant cette période, le candidat recevra deux visites. L'assistante sociale et la puéricultrice du secteur sont chargées de s'assurer de la motivation et des capacités de l'assistante, ainsi que de l'adaptation de son cadre de vie à cette activité. Chacun des deux professionnels rédige un rapport soumis à la commission d'agrément. L'avis de la commission est transmis au Président du Conseil général qui prend la décision.

L'agrément est accordé pour cinq ans et pour un accueil si-

multané de quatre enfants au maximum (hors les enfants de l'assistante). Il peut y avoir des dérogations, pour une fratrie par exemple.

Lorsque l'agrément arrive en phase de renouvellement ou lorsque l'assistante maternelle veut solliciter l'extension de l'agrément (de trois à quatre enfants par exemple), elle reçoit de nouveau la visite de la puéricultrice de secteur.

Les puéricultrices du service de PMI du Conseil général sont chargées du suivi régulier de l'agrément. Le Bureau des agréments peut effectuer des visites à l'improviste.



■ Le guide de l'agrément...

... pour devenir assistante maternelle. Cette brochure très pédagogique vient d'être éditée par le Conseil général. Elle insiste notamment sur l'aspect professionnel de l'activité, son éthique, la procédure d'agrément et toutes les conditions qui l'accompagnent dont le suivi et le contrôle, l'obliga-

tion de formation et les acquis professionnels des assistantes maternelles. On y trouve tous les contacts nécessaires dans l'ensemble du département. Ce guide est disponible dans tous les Relais d'assistantes maternelles et auprès de la PMI du Conseil général.

Tél : 02 33 81 60 00

■ S'informer

> Sur le métier

Vous pouvez conseiller aux personnes intéressées par ce métier de se rendre dans une antenne PMI du Conseil général ou de contacter le Relais d'assistantes maternelles (RAM) le plus proche. Ces Relais, souvent dus à l'initiative des communautés de communes, couvrent progressivement l'ensemble du département.

> Sur l'agrément

Conseil général Pôle sanitaire social

Direction Enfance Famille, Service PMI
Bureau agréments assistantes maternelles
et assistants familiaux
13 rue Marchand-Saillant - 61000 Alençon
Tél : 02 33 81 60 00

Le Conseil général et la petite enfance

De la naissance à six ans, l'enfant évolue très vite : chaque jour de nouvelles découvertes, des progrès... Un suivi médical régulier est indispensable. Le service de la protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général propose 24 lieux de consultation, répartis sur l'ensemble du territoire de l'Orne, où médecins et pé-

cultrices accueillent les parents, peuvent examiner et vacciner gratuitement les enfants.

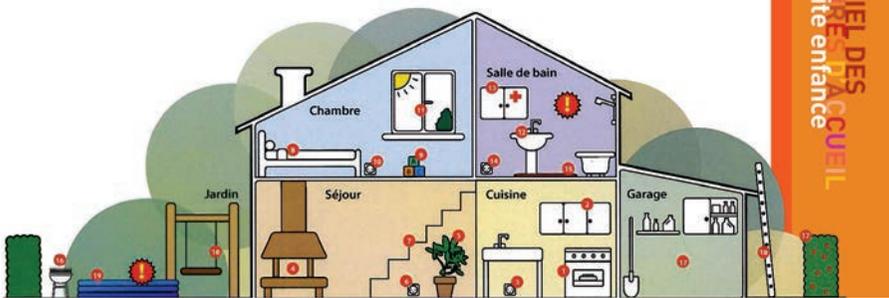
Des bilans de dépistage sont organisés systématiquement dans les classes de moyenne section des écoles maternelles : déficiences visuelles et auditives, troubles du langage, anomalies du développement...

Le Conseil général exerce

une surveillance permanente. Il se charge de la formation obligatoire des assistantes maternelles auxquels il délivre l'agrément, il autorise l'ouverture des lieux d'accueil collectif de la petite enfance, vérifie leur conformité avec les normes d'hygiène, d'encadrement et de sécurité.

■ Créer ou faire évoluer une structure d'accueil

L'accueil de l'enfant au domicile des assistantes maternelles



RÉFÉRENTIEL DES
STRUCTURES D'ACCUEIL
pour la petite enfance

Le Conseil général est souvent contacté par les élus locaux ou les associations sur toutes les questions administratives, juridiques, techniques, financières relatives à la création ou à la modernisation d'une structure d'accueil de la petite enfance.

C'est ce qui l'a conduit, avec le concours de nombreuses compétences, à éditer un « Référentiel des structures d'accueil » qui détaille toutes les étapes d'un dossier.

Des fiches pratiques rappellent les obligations techniques et matérielles auxquelles doivent

souscrire les structures d'accueil. L'une de ces fiches porte sur les précautions d'aménagement à respecter au domicile des assistantes maternelles.

Tél : 02 33 81 60 00



■ Faire garder son enfant

Le Conseil Général met à disposition des assistantes maternelles et des parents employant une assistante maternelle, un guide intitulé « Faire garder son enfant » qui indique toutes les démarches à effectuer, ainsi que les droits et les obligations de chacun. Ce guide est disponible auprès de la PMI et des Relais d'assistantes maternelles.

Tél : 02 33 81 60 00